

Le 12 septembre 2005.

Bape,

A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec
GIR 6A6

Autoroute 30, tronçon Jean Leman sur les terres agricoles.

Monsieur le commissaire,

Lors des audiences publiques de 2002, le MTQ a omis d'inclure le tronçon Jean Leman lors de la présentation du schéma de l'autoroute 30 au sud.

Cette procédure dénote une certaine fourberie ou cache à la population concernée de l'information. Permettez-moi de douter de leur franchise. Ces écarts de fonctionnement provoquent auprès de la population une méfiance justifiée et une non confiance de ces décideurs.

Le tracé Jean Leman est le prolongement des effets négatifs dans notre région, tout comme l'autoroute 30 au sud dans les terres agricoles :

- . parce qu'il favorise l'étalement urbain
- . parce qu'il crée une nouvelle source de contamination des sols
- . parce qu'il brise à tout jamais des terres agricoles de catégorie 2, terres recherchées pour la culture performante
- . parce qu'il élimine un boisé centenaire et milieu humide, ce sont des éco-systèmes primordial pour la nature.

En conséquence, l'option alternative, soit le passage de l'autoroute 30 sur la route 132 demeure l'option la plus sécuritaire. De plus, tout est en place, les études d'impact sur l'environnement sont complétées. Soyons réalistes, en plus de rejoindre l'approche préconisée du développement durable ou épargne nos terres agricoles, grenier l'alimentation de la population.

Roger Turcotte, ing. (ROGER TURCOTTE)